



LE PETIT EYGURANDAIS

N°11 Edition Janvier 2017

Conformément à la politique numérique et écologique prônée par le gouvernement le petit journal est consultable en intégralité sur votre

site internet :

www.eygurande-et-gardedeuil.fr



SOMMAIRE

P. 2 & 3 : Le mot du maire
P. 3 à 6 : Les premières assises de la Double, tous à vos agendas
P. 7 & 8 : Animations du village
P. 9 : Inscription listes électorales, incivilité
P. 10 : A savoir, recette
P. 11 : Ramonage cheminées et conduits
P. 12 : 6 bonnes raisons d'installer un détecteur de fumée, SMIC au 1er Janvier 2017
P. 13 : Ce qui change au 1er Décembre 2016, rappel important

P. 14 : La seconde vie de nos déchets
P. 15 : Lutte contre le f relon asiatique
P. 16 : Prélèvement d'organes
P. 17 : Tétanos
P. 18 : Valérie démissionne de la Commission Communication
P. 19 : Appel à candidature, jeu
P. 20 à 23 : Résumé des décisions du Conseil Municipal
P. 24 : Numéros Utiles

LE MOT DU MAIRE



NOEL est bientôt là. Une primaire se termine, une autre va commencer avec, en feu d'artifice final, **les élections présidentielles du mois de Mai 2017**. Ce grand moment de démocratie, qui devrait permettre l'émergence d'idées nouvelles portées par des hommes charismatiques, que l'on a envie de suivre, me semble pour l'instant une querelle d'égos et d'idéologies qui mettent en avant le décalage qu'il y a entre nos élites politiques et la "masse populaire".

En effet, ceux qui ne vivent que par la politique, qui n'ont toujours fait que cela ou qui en ont fait un métier sont comme certains syndicalistes jusqu'aboutistes, prêts à tout pour survivre.

Dans l'échiquier politique d'aujourd'hui, je remarque, mais je ne suis pas un expert, que nous allons du 19ème siècle au 21ème siècle suivant les idées qui sont portées. Les appareils politiques, qui n'existent qu'au travers du financement de l'Etat (il n'y a plus d'adhésion de masse dans les partis ou dans les syndicats), bloquent ou essaient d'arrêter toute personne qui, hors de leur champ, propose une nouvelle gouvernance, plus ancrée dans la réalité d'aujourd'hui.

La nouvelle répartition administrative de la France, nouvelles régions, métropoles, communes nouvelles fusionnées, grosses communautés de communes, crée de nouvelles baronnies. Petit à petit, ce qui faisait la particularité de la France à savoir tous ses **villages où s'exerce la démocratie**, la vraie, c'est-à-dire l'endroit où le peuple pratique sa souveraineté lui-même par l'intermédiaire de ses représentants, les conseillers municipaux issus du village, porteurs et garants de l'identité de celui-ci, **tout cela est en train d'être détruit**. Pour preuve, nos petits villages, jusqu'alors souverains dans leur décisions ne disposent plus que d'un représentant dans les communautés de communes. Nos communautés de communes, si elles n'ont pas de poids suffisant, c'est-à-dire 30 000 habitants, ne sont pas représentées à la région. Nous devenons complètement dépendants du bon vouloir de ces barons et gare à celui qui n'est pas dans la bonne mouvance politique.

Mes propos sont empreints de pessimisme mais, malheureusement, devant ce déferlement d'horreurs, crimes d'enfants, meurtres entre adolescents, menace islamiste, chômage de masse, recul de la démocratie, augmentation de l'incivisme et repli sur soi, l'image que donne nos gouvernants et nos politiques en général ne nous laisse pas entrevoir d'avenir radieux.

Un simple constat : nos candidats s'occupent plus de détruire leur adversaire que de

proposer des actions susceptibles de redresser le pays. L'action politique, ce n'est pas tant de mener à bien les projets que d'empêcher les adversaires de les faire, disait un homme politique bien connu.

Mais, comme l'écrivait le philosophe grec Sénèque : "c'est quand on a plus d'espoir qu'il faut désespérer de rien".

C'est pour cela que nous nous battons, pour que notre village soit attractif, que le bien-vivre et le bon vivre soient nos objectifs et, vous verrez au travers de ces quelques pages, **les comptes-rendus de réunions importantes au cours desquelles nous avons pu nous exprimer sur tous les problèmes que posent les multiples lois votées ces derniers temps en défaveur de la ruralité.**

Bonne lecture.

Le maire Guy Piedfert

● **Les premières assises de la double**

Les premières assises de la Double se sont déroulées le 19 novembre 2016 à SAINT BARTEHELMY DE BELLEGARDE en présence de **Mme la Préfète de la Dordogne, de Mr le Sous-Préfet de secteur, du Président du Conseil Départemental Germain PEIRO, des deux Députés et des Conseillers Départementaux concernés.** **Tous les Maires des communes de la Double étaient invités ainsi que les Présidents de l'Intercommunalité, les représentants d'associations et les représentants du monde culturel ou économique locaux.**

Ces assises, organisées à l'initiative de Mr LOTTERIE, avaient pour but de réunir tous les acteurs du territoire de la Double afin de réfléchir sur les problématiques existantes communes à l'ensemble de nos villages et sur les perspectives d'avenir que nous pouvons mettre en œuvre au travers des contrats de ruralité.



Quatre thèmes étaient proposés : le patrimoine, le tourisme, l'économie, les mobilités et l'école.

Etant vice-président de la communauté de communes ISLE DOUBLE LANDAIS chargé du tourisme, je pensais, lorsque MR LOTTERIE m'a demandé d'animer un atelier, que ce serait sur ce thème.

Ma candidature pour participer aux **travaux de Périgord Numérique**, syndicat départemental créé pour installer le très haut débit sur le territoire, ayant été **rejetée en conseil communautaire**, je n'imaginais pas, bien que ce thème me soit



cher, que je serai l' élu choisi pour animer un atelier comportant entre autres l'accès au numérique. En effet, dans "mobilité" **il y avait inclus l'accès au numérique, les voies de communication et la carte scolaire.**

J'ai donc essayé, dans mon discours introductif, de mettre en avant **les manques flagrants de connexions informatiques ou téléphoniques sur notre secteur et les différences de traitement qui existent entre des territoires du département, différences de moins en moins admises et comprises par les administrés.**

Puis, s'en est suivi une réflexion sur la place des nouvelles technologies de communication dont je vous livre quelques passages.

"C'est l'accroissement considérables des usages permis par les connexions et les outils qui a commencé à changer notre société en quelques années. Nous sommes dans ce que l'on appelle la troisième révolution industrielle qui provoque une transformation de la société dans laquelle nous vivons.

L'emploi, l'enseignement, l'aménagement du territoire, l'économie, entre autres,

changent grâce ou à cause du numérique.

Dans nos zones rurales peu ou pas desservies, cela est très mal vécu par **nos administrés qui se sentent considérés comme des citoyens de seconde zone.** En effet, comment assurer le maintien de nos populations et celui de donner envie de s'installer dans nos villages en l'absence de l'accès à ces technologies rendues indispensables d'une part par les obligations qui nous sont faites de les utiliser (signature électronique, dématérialisation, demande en tout genre) et d'autre part par le recul des services de l'état dans nos campagnes.

Quand on sait qu'il nous faut parfois **10 minutes à un quart d'heure pour simplement ouvrir notre messagerie, imaginez le temps que met la secrétaire de mairie pour télétransmettre les dossiers importants.**

La déclaration d'impôt, consulter ou gérer son compte en banque, demander un acte d'état civil, faire ses réservations et ses achats... en très peu de temps, nos comportements et nos besoins ont changé. Une maison où l'accès internet et la réception du mobile sont défectueux aura du mal à se vendre ou à se louer. Il en est de même pour une majorité de touristes qui veulent bien venir dans nos campagnes mais en étant connectés.

Je suis élu depuis 2001, j'ai **interpellé l'ARCEP (agence de régulation des communications téléphoniques et postales) pour la première fois en 2002, le**

département plusieurs fois soit par courrier, soit lors de réunions, soit par la presse, les services de l'état, notre député Mr DEGUILHEM, notre sénateur Mr CAZEAU puis Mr BERRIT DEBAT et je n'ai jamais, je dis bien jamais eu de réponse me donnant une date de prévision d'amélioration de nos réseaux.

Cela laisse à penser que **le maillage du territoire n'a pas été élaboré et que la situation que nous vivons risque de perdurer** d'autant que les finances qui auraient dû permettre ces installations voici déjà 4 ou 5 ans seront plus difficiles à mobiliser aujourd'hui.

Lancé en 2013 par l'Etat, le plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. En Dordogne, à ma connaissance, Périgord Numérique commence juste à installer la fibre. Comme pour l'accès à la téléphonie mobile, l'accès au très haut débit internet jusqu'à 36000 communes est une condition nécessaire au développement équilibré du territoire national. L'aménagement numérique est un enjeu national dont les territoires ruraux ne peuvent être exclus." L'après-midi des assises de la double étant consacrée aux tables rondes, une par thème, nous devions lors de ces confrontations d'idées essayer de dégager des projets structurants pour le territoire qui pourraient mobiliser des fonds au



travers des contrats de ruralité.

En ce qui concerne l'atelier que j'animais, nous avons proposé :

- 1 – qu'un **échancier de la cartographie du numérique** sur le territoire soit communiqué aux élus
- 2 – que toutes les mairies du département soient **connectées afin de mettre à disposition ces outils à la population**
- 3 – en ce qui concerne **la téléphonie mobile, faire pression auprès de nos grands élus, députés et sénateurs**, pour que par la loi ils fassent cesser le racket que constitue les abonnements dans nos zones rurales où nous payons très cher pour un minimum alors que dans les zones urbaines c'est l'inverse
- 4 – **pour l'école**, nous pensons qu'il serait intéressant, en collaboration avec l'éducation nationale, de réfléchir sur les dysfonctionnements qui poussent de plus en plus de parents à retirer leurs enfants de l'école publique et d'essayer d'y remédier. De plus, le constat qui est fait sur la fermeture de classes ou d'écoles montre que souvent seule une approche



mathématique du nombre d'élèves motive ces fermetures et, là encore, il est demandé d'avoir une visibilité sur plusieurs années, 3 ans minimum, afin de pouvoir s'organiser.

Nous regrouper, pourquoi pas dès l'instant où l'on part de l'intérêt de l'enfant et non pas d'une approche strictement comptable de ces fusions.

Dans notre cas, et pour y avoir déjà réfléchi, seule la construction ***d'une école moderne, connectée à SAINT BARTHELEMY***

DE BELLEGARDE pourrait permettre de garder nos enfants sur notre territoire.
Problème : qui finance ? Monsieur le Sous-Préfet nous a assuré de son soutien et, sans donner de pourcentage exact, a laissé entendre que les ***constructions d'écoles seraient largement subventionnées.***
Dossier à suivre.

Et, pour conclure sur une note un peu provocatrice, j'ai demandé au Sous-Préfet, à titre personnel, si nous pouvions envisager, dans un avenir proche, un ministère de la ruralité.

Il nous faut espérer maintenant que les actes suivront les paroles et que notre territoire prendra le train de la modernité tout en gardant ce pourquoi nous nous battons à savoir la beauté de ses paysages, la douceur de vivre et le maintien de ses populations.

Le maire Guy Piedfert

● **Tous à vos agendas**

Eygurande le Samedi 21 JANVIER 2017 : cérémonie des vœux à partir de 18h30 au foyer municipal

Association « La Double en Périgord »

La Ferme du Parcot - Maison de la Double 24410 ECHOURGNAC

Informations: 05 53 81 99 28

www.parcot.net - leparcot@hotmail.com

Journées Enoisage Samedi 21 et dimanche 22 janvier de 9h00 à 18h00 : activité gratuite Le dimanche, choucroûte « faite maison » à 10€.

Les journées « Ateliers Vannerie » (10 journées)

- le 17 et 18 février puis le 24 et 25 février - le 3 et 4 mars puis le 10 et 11 ainsi que le 24 et 25 mars

Dimanche 12 février à 15h00, « Contes de la Double et du Ribéracois »

Samedi 18 février à 16h00, à la salle des fêtes d'Echourgnac. Assemblée Générale

Journée internationale des Forêts : Mardi 21 mars à partir de 10h00

Animations du Village

● Journée citoyenne du 10 septembre 2016

Une réussite pour cette 1ère journée citoyenne. Travaux de nettoyage sur le site de la chapelle de Gardedeuilh.



Il y a un temps pour dire et un temps pour faire. Fort de cette idée ***Le Conseil Municipal a souhaité organiser la première journée citoyenne*** pour qu'autour du « faire ensemble » s'établisse ce ***contact entre les habitants du village*** soucieux de se retrouver, toutes générations confondues, et développer un projet d'entretien et d'embellissement du bien public. Ce « coup d'essai » sur le chantier de l'église de

Gardedeuilh ***fût une grande réussite grâce à vous, bénévoles de la 1ère journée citoyenne.***

Une ***troupe joyeuse et très professionnelle munie de sécateurs, râteaux, binettes, balais et outils à main a débroussaillé, nettoyé et désherbé le cimetière et ses abords.***

Taille et coupe des haies pour en réduire la hauteur et la densité par des équilibristes juchés dans les bennes des tracteurs mis à la disposition des équipes par nos participants bénévoles tout comme les tronçonneuses et taille haies.

Une autre équipe s'est occupée du nettoyage de l'intérieur de l'église, sol et murs balayés et traités, boiseries cirées, statues et ornements époussetés.

Bref ! En participant activement, vous avez tout simplement contribué à la réussite d'une belle journée de travail qui s'est terminée par un casse-croûte dans la cours de l'école. Final bien mérité pour remercier les participants du travail effectué. Nous réitérons tous nos remerciements à chacun d'entre vous. A l'année prochaine.... !

● Commémoration 11 Novembre



Il est important de ***ne pas oublier notre histoire et ceux qui l'ont écrite. 35 à 40 personnes, jeunes et moins jeunes, s'étaient réunies devant le monument aux morts ce 11 novembre 2016 vers 11h45*** pour célébrer dans un moment de recueillement et de respect le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour la France.

La cérémonie terminée, les participants se sont dirigés vers le foyer pour « ***le verre de l'amitié*** ».

● QUIZZ DU 3 DECEMBRE 2016 A LA PETITE DUCHE



SEBASTIEN SIRI et JAMIE

JENNY, ALAN et JAMES



Les heureux gagnants du quizz organisé par le restaurant du village "LA PETITE DUCHE" le samedi 3 décembre 2016 est une équipe anglaise composée par **JOHN et JENNY, JEAN et ALAN**.

Le prix attribué au vainqueur est **un panier gourmand de produits anglais commercialisés par Karen et James BURDEN**, domiciliés au "grand bâtard". Leur boutique est ouverte du mercredi au samedi de 10 h 30 à 13 h 30. Numéro de téléphone : 05 53 81 86 21 –

référence facebook : www.facebook.com/larderanglaise

● Le téléthon passe à Eygurande



A l'occasion du téléthon, les sapeurs-pompiers de MONTPON MENESTEROL se sont rendus à EYGURANDE GARDEDEUILH le samedi 3 décembre 2016 en fin de matinée où les attendaient des boissons chaudes et des gâteaux à la salle municipale du village. Ils ont été accueillis par le Maire et la secrétaire de mairie.



Depuis son ouverture le site enregistre une hausse de fréquentation **CONNECTEZ VOUS** à l'adresse suivante <http://www.eygurande-et-gardedeuil.fr> pour suivre les infos de votre village en temps réel

Inscription sur les listes électorales

Elections à venir.

Inscription :

Les personnes récemment installées sur la commune et qui souhaitent voter pour les prochaines élections sont priées de bien vouloir se présenter à la Mairie, munies d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture électricité...) afin de se faire inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année précédent les élections.



Radiation :

Les personnes recevant une convocation pour radiation de la liste électorale de leur ancien domicile sont priées de bien vouloir se présenter à la mairie munies des documents cités au-dessus avant le 31 décembre de l'année précédent les élections.

Changement d'adresse :

Tout électeur changeant d'adresse à l'intérieur de la commune est prié de bien vouloir le signaler à la mairie avant le 31 décembre de l'année précédent les élections.

Cette rubrique est Consultable sur : www.service-public.fr

● Incivilité



Je vous fais part d'un **incident grave** qui s'est produit sur notre commune le **dimanche 11 décembre 2016 et qui montre le délitement de notre société et la cruauté de certains**. Le chien de Mme et Mr PASCAL Jérôme, habitants d'Eygurande-gardedeuilh au lieu-dit "la courtoize" **a été blessé gravement par un tir de carabine à plomb alors qu'il se trouvait dans un bois à proximité de leur maison**.

Cet animal, un petit Jack Russel, a maintenant **un plomb qui est situé juste à côté du coeur et qui est inopérable**. Ce qui le condamne à court terme. **Ce geste-là est inqualifiable** car, quelques soient les griefs que l'on peut avoir envers un animal ou ses maîtres, **il est interdit d'agir de la sorte et c'est puni par la loi**. Mme et Mr PASCAL Jérôme sont allés porter plainte auprès de la gendarmerie et je mettrai personnellement tout en oeuvre pour aider les gendarmes à élucider cette agression.

A savoir

GRATUIT et
réservé aux
seniors

Possibilité pour les seniors d'aborder la manipulation des objets connectés et appréhender le contact virtuel à travers les différents outils tels que smartphones, ordinateurs et tablettes.

Bientôt pour une première initiation

Opération bus numérique, ouvert à l'ensemble des seniors, ce bus itinérant, avec à son bord un formateur professionnel, va vous permettre de participer à des ateliers collectifs gratuits. Accueilli dans une ambiance conviviale, chacun pourra découvrir les outils numériques, les applications du multimédia et appréhender ces technologies.

INFORMATIQUE – INTERNET – TABLETTE – SERVICES EN LIGNE – E-MAIL – RESEAUX SOCIAUX

« DES ATELIERS POUR RESTER CONNECTE »

Perdu avec cette avancée informatique ? Une tablette pour Noël ?

Nous pouvons vous aider !

***S'inscrire au CCAS AU 05 53 82 84 86 OU à l'adresse suivante CCAS Place Gambetta
24700 MONTPON MENESTEROL***



● **Bugnes Lyonnaises**



Ingrédients

. 4 oeufs. 30 cl de crème épaisse. 30 g de sucre en poudre. 500 g de farine. 1 sachet de levure. sel. sucre glace

Préparation

- Faire la pâte en mélangeant les œufs, la crème, le sel, le sucre et la farine.
- Laisser reposer la pâte pendant 1 heure.
- Abaisser la pâte sur 3 à 4 mm et la découper en losanges incisés au milieu (à la roulette, de

préférence).

- Faire dorer les bugnes dans la friture bien chaude 2-3 minutes.
 - Au sortir de la friture, les égoutter sur du papier absorbant.
 - Les disposer ensuite dans un saladier, saupoudrés de sucre glace.
- Déguster ces bugnes encore chaudes.

En savoir plus sur

<http://www.cuisinealafrancaise.com/fr/recettes/desserts-et-boulangerie/crepes-gaufres-beignets/bugnes-lyonnaises#toecZlevdcthvB76.99>

Ramonage cheminées et conduits



Ce qu'il faut savoir sur le ramonage de vos cheminées.

L'hiver approche et les premiers frimas de cette fin d'automne vous obligent à allumer votre chauffage ou à faire du feu dans votre cheminée. Vous trouverez ci-dessous les quelques points qu'il vous faut respecter pour éviter au maximum les conséquences matérielles et financières d'un feu de cheminée

ainsi que les risques d'intoxication au monoxyde de carbone liés à un mauvais entretien de vos conduits.

Un point sur la réglementation.

<http://droit-finances.commentcamarc...> <http://leramonage.com/>

Ces deux adresses internet résument assez bien les procédures à respecter.

Le ramonage mécanique de vos cheminées **est obligatoire (sous peine d'amende).**

Il incombe à l'occupant des lieux, que vous soyez propriétaire ou locataire.

Locataire : les réparations et l'entretien courant sont de votre ressort (décret n°712 du 26.8.87). Le ramonage des conduits de fumée est une charge locative rappelée généralement dans le contrat de bail.

Votre responsabilité civile peut être engagée si vous n'avez pas fait le nécessaire pour entretenir vos conduits de fumée.

Il y est prévu en général deux ramonages par an pour les conduits de fumée en fonctionnement, dont un en période de chauffe .

L'Information sur les dispositions du règlement sanitaire de votre département est disponible en mairie ou à la préfecture.

C'est le règlement sanitaire départemental qui régie vos obligations et à défaut le règlement sanitaire départemental type, article 31 §1 à 6.

<http://www.ineris.fr/aida/consultat...>

Cette opération doit être effectuée par **un professionnel qualifié et certifié par l'Organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment (OPQCB) dument inscrit au registre du commerce. Ce professionnel doit vous remettre un certificat de ramonage attestant de l'opération.**

Ce certificat est indispensable. Tant auprès de votre assureur que des pouvoirs publics, en cas d'accident.

Notez que la buche de ramonage ne remplace en rien le ramonage mécanique exigé par la réglementation.

● Six bonnes raisons d'installer un détecteur de fumée

Pourquoi installer un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) ?

Six bonnes raisons d'installer un détecteur de fumée :

1) pour sauver votre vie et celle de vos proches :

les incendies mortels surviennent généralement la nuit. Le détecteur de fumée vous protège pendant votre sommeil en vous réveillant en cas de départ d'incendie.

2) parce que c'est obligatoire :

depuis le 8 mars 2015, chaque propriétaire doit équiper son logement et chaque occupant a l'obligation de l'entretenir.

3) pour détecter les fumées : les victimes d'incendies sont majoritairement victimes des fumées et non des flammes d'un incendie. Plus que les flammes, ce sont les fumées qui tuent. Le détecteur alerte l'occupant avant

qu'il ne soit trop tard et que toutes les pièces du logement soient envahies par la fumée.

4) pour agir vite contre le feu : plus vite on lutte contre le feu, plus facilement on l'éteint : au bout d'une minute, un verre d'eau suffit à

éteindre le feu ; au bout de trois minutes, il faut une citerne ! Avec un détecteur, les pompiers seront alertés plus rapidement, le feu maîtrisé au plus vite, et vos vies et votre maison sauvées !

5) parce que cette protection

n'est pas chère : un détecteur coûte une vingtaine d'euros.

6) parce que le détecteur est facile à

installer : le détecteur se fixe idéalement au plafond, en priorité dans les zones desservant les chambres... et vous protège efficacement.



● SMIC : + 0,93 % au 1er janvier 2017



Le nouveau montant horaire brut est porté à **9,76 € au 1er janvier 2017** (contre 9,67 €

depuis le 1er janvier 2016). C'est ce qu'a annoncé la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social dans un communiqué lundi 19 décembre 2016.

À partir du 1er janvier 2017, le salaire minimum interprofessionnel de croissance

(Smic) est revalorisé de 0,93 % (contre 0,6 % au 1er janvier 2016).

Cela correspond à 1 480 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires (contre 1 466,62 € bruts, précédemment), ce qui représente 1 153 € nets par mois (soit 11 € de plus par mois).

Rappel : La revalorisation annuelle du Smic est liée à l'évolution de l'inflation et des salaires pour les ménages les plus modestes.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites>

Ce qui change au 1er décembre 2016

Retards de trains, carte nationale d'identité, tarifs du gaz... Retrouvez les principales nouveautés mises en place le 1er décembre 2016.

Tarifs du gaz

Les tarifs réglementés de vente de gaz par rapport au barème en vigueur en novembre 2016 vont **augmenter en moyenne de 2,6 % au 1er décembre 2016**.

Retard des trains

Dans le cadre de la mise en place, au 1er décembre 2016, de la nouvelle « **garantie ponctualité 30 minutes** », tout retard d'au moins **30 minutes est indemnisé par la SNCF sur les TGV et les Intercités**.

Licenciement économique

Les conditions du licenciement économique sont définies et précisées par la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite « loi Travail ». La loi différencie selon la taille de l'entreprise un des critères des difficultés économiques, celui de baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires. Ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter du 1er décembre 2016. <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites>

Rappels importants !

- **Le SMCTOM a distribué des bacs individuels, verts et jaunes**, aux habitants se trouvant sur un trajet accessible au nouveau camion à chargement latéral dévolu à ces tournées de ramassage. **Si vous n'avez pas eu ceux-ci merci de nous en informer.**



- **Les conteneurs de regroupement (réservés aux habitants qui pour des raisons d'accessibilité n'ont pas été doté de bacs individuels) ne sont pas des bacs où vous pouvez mettre tout et n'importe quoi !** Respectez les consignes de tri sur la répartition des déchets.

- N'oubliez pas que vous avez l'**obligation de déposer vos encombrants dans les différents centre de tri que la communauté de communes met à votre disposition (près de chez vous : Ménesplet et St Laurent des hommes)**. **L'abandon de vos déchets sur la voie publique et le non-respect des consignes de tri est passible d'une amende.**

- Les containers « **Récupération verre** » se trouvent sur la place du foyer rural. **Ne laissez rien sur le sol... Merci.**

- Les "**Containers Cimetière**" débordent de tout. **Franchement pas terrible comme image de marque. Rappel : Ces containers sont exclusifs cimetière.**

La seconde vie de nos déchets !



Le saviez-vous ? Grâce au tri, les emballages sont regroupés par catégorie de matériaux puis envoyés dans les usines de recyclage. Ils sont ensuite transformés en **nouveaux objets**.

Quelques exemples :

- **Le verre se recycle à l'infini.** Lavé, broyé puis fondu, il sert à la fabrication de nouvelles bouteilles en verre. Le plus

pour la planète : 1 tonne recyclée économise 0.66 tonne de sable

- **L'acier** : fondu, il entre dans la composition de nouveaux objets : **pièces de voitures, chariots de supermarchés, boîtes de conserve...** Le plus pour la planète 1 tonne recyclée économise presque 2 tonnes de minerai de fer.

- **Le carton ne peut se recycler qu'une dizaine de fois.** Le papier et le carton sont broyés transformés en pâte puis en rouleaux. Le papier redevient papier, le carton redevient carton. Le recyclage des briques alimentaires, essentiellement composées de carton, permet de fabriquer du papier toilette, de la tapisserie... Le plus pour la planète : 1 tonne recyclée économise 1.4 tonnes de bois.

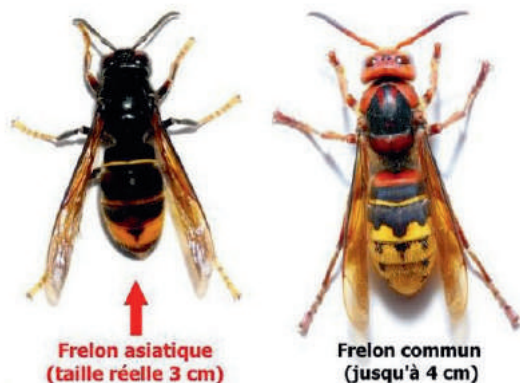
- **Les emballages plastiques sont lavés, broyés, puis transformés en paillettes ou granulés.** Le plastique transparent (bouteille d'eau...) sert à fabriquer de nouvelles bouteilles, des fibres pour des vêtements en polaire, des couettes, de la moquette... Le plastique opaque est utilisé pour fabriquer des tuyaux, des poubelles, des arrosoirs... Le + pour la planète : 1 tonne recyclée économise 0.6 tonne de pétrole brut.

- **L'aluminium est recyclé à 100 %.** Il peut aussi être recyclé à l'infini. Broyé puis fondu, il est utilisé pour la fabrication de nouveaux objets : semelles de fer à repasser, vélos, chaise, outils... Le + pour la planète 1 tonne recyclée économise l'équivalent de 2 ans de consommation énergétique d'un habitant.

Le recyclage en chiffres : 1 tonne de verre = 2138 bouteilles de verre de 75 cl. 27 bouteilles plastiques = 1 pull polaire. 19 000 boîte de conserve = la carrosserie d'une voiture. 670 canettes de soda = 1 vélo. 150 kg de journaux = 60 rouleaux de papier cadeau. 3400 bouteilles de lait = 1 chaise longue

Trier nos déchets recyclables, c'est aussi protéger notre environnement ! en effet, recycler des matériaux déjà utilisés évite de puiser dans les ressources naturelles.

Lutte contre le frelon asiatique



Suite à de nombreuses inquiétudes des personnes au sujet du frelon asiatique, les élus de la communauté de communes ont décidé de proposer une **solution qui puisse être abordable pour la destruction des nids de frelon asiatique y compris ceux situés très hauts.**

En effet, il existe **une association basée à Vélines qui se nomme l'Association de Sauvegarde de l'Environnement (ASE) à laquelle la collectivité a**

décidé d'adhérer. Par cette adhésion elle permet à l'association de pouvoir intervenir sur le territoire communautaire chez le particulier.

Elle est composée de personnes bénévoles sensibles à la question de la protection de l'environnement et parmi elles de nombreux apiculteurs.

L'autre action de l'association est le piégeage des reines au printemps afin d'enrayer la prolifération de l'espèce.

Comment reconnaître le frelon asiatique ?

A sa couleur orangée (la tête du frelon asiatique est noire, sa face orangée et l'extrémité de ses pattes jaune) et sa petite taille (entre 17 et 26 mm à l'âge adulte, contre 19 à 30 mm pour le frelon européen). Autre particularité, le frelon asiatique fixe souvent son nid en hauteur dans les arbres, ce qui n'est pas le cas du frelon européen.

Mode d'emploi quand vous découvrez un nid de frelon asiatique :

Dès que possible, appelez l'association au 06.02.26.69.90. Ou contactez-la par mail ase@voila.fr

Une personne se déplacera pour confirmer la présence de frelon asiatique et mettra tout en œuvre pour une destruction rapide du nid.

Grâce à l'adhésion de la communauté de communes à l'ASE, **il vous en coûtera 25€ (permettant de couvrir le prix du produit de destruction) au lieu de 100€ en moyenne quand vous faites appel à un désinsectiseur professionnel.**

Depuis son ouverture le site enregistre une hausse de fréquentation **CONNECTEZ VOUS** à l'adresse suivante **<http://www.eygurande-et-gardedeuil.fr>** pour suivre les infos de votre village en temps réel

Prélèvement d'organes : si vous êtes contre, il faut le signaler



À la suite de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, l'Agence de la biomédecine organise une campagne nationale d'information concernant la législation sur le consentement présumé et le refus de prélèvement au 1er janvier 2017.

À partir du 1er janvier 2017, l'inscription sur le registre national automatisé des refus de

prélèvement, géré par l'Agence de la biomédecine, devient le moyen d'expression recommandé pour faire connaître son opposition au prélèvement d'organes.

La demande d'inscription sur le registre national s'effectue sur papier libre ou en remplissant le formulaire à disposition sur le site de l'Agence de la biomédecine. Cette demande est à adresser à l'Agence, accompagnée d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour).

Toutefois, d'autres moyens d'expression du refus de prélèvement d'organes demeurent.

Une personne peut exprimer son refus par écrit et confier ce document à un proche qui le remettra à l'équipe de coordination hospitalière de prélèvement si la situation se présente.

Et en l'absence d'écrit, un proche peut aussi faire valoir l'opposition au don d'organes qu'une personne a manifesté expressément de son vivant.

Le refus de prélèvement des organes est révisable et révocable à tout moment. L'équipe de coordination hospitalière de prélèvement prend en compte l'expression de volonté la plus récente.

Le refus de prélèvement peut concerner l'ensemble des organes et des tissus ou seulement certains d'entre eux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10891?xtor=RSS-111>

● Blagounette

Dans un restaurant un serveur amène une motte de beurre magnifiquement décorée. Le client est agréablement surpris :

- Joli ce beurre ! Comment faites-vous ces décorations ?***
- Avec mon peigne !***

Tétanos : Une seule protection : la vaccination



Devenu rare, le tétanos reste cependant une maladie très grave, susceptible d'entraîner la mort. Une seule prévention : la vaccination, efficace à 100 % pendant dix ans.

Aujourd'hui, même si le tétanos est devenu une affection peu courante dans les pays occidentaux du fait de l'efficacité de la vaccination, il comporte un

risque important. Le bacille tétanique vit dans la terre et ne disparaîtra jamais. Une simple égratignure, une brûlure peuvent permettre au microbe de s'introduire dans l'organisme.

Les exploitants agricoles, les salariés et tous ceux qui travaillent la terre sont donc particulièrement exposés. Malgré les progrès de la médecine, ***près d'un malade sur deux meurt et cette mortalité augmente avec l'âge.*** Ceux qui survivent gardent souvent des handicaps définitifs. La seule façon de se protéger efficacement, c'est de se faire vacciner. Il n'y a aucune contre-indication, même pour les femmes enceintes.

Petit rappel... antitétanique

Pour les enfants, la vaccination antitétanique est obligatoire et se fait le plus souvent en association avec les autres vaccinations contre la diphtérie, la poliomyélite et la coqueluche. Elle est pratiquée ***à l'âge d'un an, avec des rappels tous les cinq ans jusqu'à 21 ans.***

Pour les adultes correctement vaccinés dans l'enfance, un rappel tous les dix ans suffit. En cas de non vaccination ou en cas d'oubli de votre situation vaccinale, il est nécessaire de procéder à une vaccination complète : deux injections dans un intervalle de 1 à 2 mois et un premier rappel (6 à 18 mois plus tard) devront être pratiquées. Il faut ensuite effectuer un ***rappel tous les dix ans.***

Source MSA

Depuis son ouverture le site enregistre une hausse de fréquentation CONNECTEZ VOUS à l'adresse suivante <http://www.eygurande-et-gardedeuil.fr> pour suivre les infos de votre village en temps réel



Cher(es) Eygurandais(es),

En Juillet 2014 je me suis investie dans la rédaction de certains articles, la ***conception et la mise en page du petit journal.***

En Novembre 2015 j'ai également ***structuré le site internet*** de la Commune. En Janvier 2015 ***Bernard, qui ne fait plus partie de la commission de communication suite à des divergences de point***

de vue entre lui et les anciens titulaires sur le sens du terme collaboration, m'a rejoint et a très largement contribué à la mise à jour et à l'élaboration d'articles pour le journal comme pour le site.

Aujourd'hui, ***je ne souhaite plus faire partie de la Commission Communication, et il est de mon devoir de vous dire pourquoi.***

Durant ces 2 années je me suis beaucoup investie : photos des manifestations, recherche sur internet, demande perpétuelle à la Mairie pour être informée sur les événements touchants la commune et la CCIDL, ***réunion avec Bernard pour puiser des idées, mise à jour du site et enfin mise en page et édition du journal, ce qui m'a demandé beaucoup d'heures de travail.***

Je suis lassée par cette difficulté de communication entre ceux qui l'ont et ceux qui la transmettent. De ce fait, ***cet exemplaire sera le dernier que je ferai... N'ayez crainte, le journal et le site perdureront au travers des membres du conseil municipal qui à n'en pas douter et je l'espère s'investiront comme je l'ai fait pour vous Eygurandais(es). Mon objectif premier ayant toujours été d'informer au mieux les habitants de la Commune, ce journal et le site en sont la preuve.***

Bonne lecture...

Valérie Valade.

Depuis son ouverture le site enregistre une hausse de fréquentation **CONNECTEZ VOUS** à l'adresse suivante **<http://www.eygurande-et-gardedeuil.fr>** pour suivre les infos de votre village en temps réel

Appel à candidatures

Lors du dernier conseil municipal, un des points à l'ordre du jour de celui-ci, était la démission de Madame Valérie Valade du PETIT JOURNAL. Des gens du village étaient présents ce soir-là à titre de public. Une personne de ce public est venue me demander à la fin du conseil municipal si tous les villageois pouvaient participer à l'élaboration de ce petit journal, ce à quoi j'ai répondu positivement en l'informant que nous allions œuvrer en ce sens. C'est pour cela que vous trouverez à la fin du petit journal une invitation à participer, de quelque manière que ce soit, si vous êtes intéressé bien entendu, à l'élaboration de celui-ci. Vous êtes, toutes et tous, les bienvenus.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la secrétaire de Mairie aux heures d'ouverture en donnant vos nom, prénom et numéro de téléphone.

Une réunion d'information se tiendra fin Janvier – début février à la salle annexe du village.

Vous serez prévenus en temps utile.

Je tiens particulièrement à faire perdurer ce moyen d'information au sein du village.

Je vous remercie de votre attention.

LE MAIRE GUY PIEDFERT

● Mots mêlés

L	S	P	I	S	T	E	E	D	A	L	A	C	S	E	E
E	O	A	E	X	M	E	E	A	M	A	R	O	N	A	P
G	M	P	U	G	O	G	E	T	R	A	N	S	A	T	S
E	M	L	Q	L	N	A	N	E	T	T	O	E	R	E	E
D	E	O	I	A	T	P	N	M	E	A	I	T	C	R	D
A	T	M	R	C	A	L	O	S	L	M	S	T	A	T	N
C	A	B	E	I	G	A	D	I	A	A	N	E	M	R	A
S	L	A	H	E	N	R	N	R	H	S	E	U	P	E	H
A	P	L	P	R	E	M	A	U	C	S	C	Q	I	K	I
C	I	I	E	O	R	O	R	O	D	I	S	A	N	K	M
A	N	S	L	F	O	R	E	T	I	F	A	R	G	I	A
R	I	A	E	C	A	N	Y	O	N	I	N	G	N	N	L
R	S	G	T	E	D	U	T	I	T	L	A	E	A	G	A
E	M	E	I	R	R	E	M	O	N	T	E	E	I	E	Y
I	E	S	E	P	L	A	E	V	E	R	E	S	T	G	A
S	N	A	S	I	O	R	O	C	H	E	U	S	E	S	E

ALPAGE	CHALET	PISTE
ALPES	DÉGEL	RANDONNÉE
ALPINISME	ESCALADE	RAQUETTES
ALTITUDE	EVEREST	REMONTÉE
ANDES	FORÊT	ROCHEUSES
APLOMB	HIMALAYA	SIERRA
ARMOR	GLACIER	SOMMET
ASCENSION	MASSIF	TÉLÉPHÉRIQUE
BALISAGE	MONTAGNE	TERTRE
CAMPING	NEIGE	TOURISME
CANYONING	OISANS	TRANSAT
CASCADE	PANORAMA	TREKKING

Résumés des décisions du Conseil municipal

Séance du 8 Septembre 2016

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Locations des logements communaux :

- 1) Logement social école : loué à compter du 1er Septembre 2016 au prix de 509 € par mois. Un chèque de caution de 509 € a été déposé en mairie lors de la signature du bail et de l'état des lieux.
- 2) Logement ancien Commerce-garderie : devrait être loué à compter du 1er octobre (en fonction de l'avancement des travaux d'aménagement. Le prix de location s'élève à 550 € par mois. Un chèque de caution devra être déposé d'un montant de 550 € lors de la signature du bail et de l'état des lieux.
- 3) Logements anciens appartements à réhabilitation par la Communauté de Communes : Fin du bail à réhabilitation à compter du 30 septembre 2016, renouvellement du bail (à voir pour demande de fin de conventionnement) par la mairie d'Eygurande Gardedeuilh à compter du 1er Octobre 2016 (dans les mêmes conditions que le bail initial).

Travaux logement commerce-garderie :

Les travaux d'aménagement dudit logement avancent, il reste les travaux de ponçage, des enduits, puis des peintures à réaliser. Ceux-ci devraient être finis à la fin du mois, pour pouvoir être proposés à la location à compter du mois d'Octobre. Monsieur LEDOUX viendra faire l'état des lieux avec les nouveaux locataires dès que les travaux seront achevés.

Remboursement du taille-haie par MMA Assurances suite au sinistre du 28/01/2016 : Le Conseil municipal ACCEPTE le remboursement du taille-haie par MMA Assurances pour un montant de 550 €.

Contrat Objectif : Projet de travaux

Monsieur le Maire doit contacter l'ATD pour voir avec eux, concernant le projet de création d'un parking près du cimetière le long de la VC 201, afin de pouvoir déposer le dossier de demande de subvention départementale (Contrat Objectif 25 % maximum).

D'autres projets sont en cours d'élaboration : Organisation des poubelles (lors de la location de la salle des fêtes) ; Réaménagement de la place du foyer ; Réaménagement de l'intérieur du foyer (à voir aménagement de la scène....).

Questions diverses : Des travaux de renforcement du réseau électrique sont prévus (le Frappier, le Bourg, le Maine du Blat). Et le pont de Chabasse.

Séance du 10 novembre 2016 à 18 heures

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Suppression CCAS à compter du 1er Janvier 2017 : Délibération adoptée à l'unanimité.

Attribution IAT 2016 : Mme BORDIER, Adjoint Administratif Principal 1er classe : Coefficient : 2,257 soit un montant de 895,66 € voté à l'unanimité.

PV Intégration Travaux réalisés au compte 238 concernant la cantine (2010) et pistes DFCI (2006 et 2015) : DM pour régularisation inscription budgétaire, Opération d'ordre (du compte 238 aux comptes 21312 et 21538) pour un montant total de 87 193.37 €. Décision adoptée à l'unanimité.

Fusion des 6 Syndicats DFCI : Création d'un Syndicat Mixte Fermé à compter du 1er janvier 2017 :

- 1) Détermination du nombre de délégués au sein du futur syndicat, calculé de la façon suivante : Population

INSEE + Surface boisée de la Commune = 386 Habitants + 2277 ha /2 = 2663/2 = 1331,50 Soit 2 délégués titulaires et 2 suppléants

2) Proposition du nom du futur syndicat : « Syndicat Mixte DFCI 24 »

Les propositions ci-dessus ont été votées de la façon suivante : 4 VOIX « POUR » (MM. PIEDFERT, GONTHIER, PASCAL, LEDOUX) ; 3 VOIX « CONTRE » (M. RETIF, Mmes VALADE, LABRUE) et 1 ABSTENTION (M. VALETTE).

Mise à disposition des locaux, matériel et mobilier scolaires de la Commune d'Eygurande à la CCIDL : Compte tenu du transfert de compétence « écoles » il est souhaitable d'effectuer une mise à disposition des locaux, du matériel et du mobilier scolaire. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des biens pour un montant total de 112 441,02€. Décision adoptée à l'unanimité.

Point sur les travaux :

a) Parking cimetière et Aménagement place du foyer : Vu avec le technicien de l'ATD, en attente des projets et du coût prévisionnel.

b) Porte « de secours » à l'école posée par l'Entreprise GREGOIRE, les employés communaux font la rampe d'accès aménagée handicapés.

c) Une entreprise de Montpon vient mercredi matin pour le projet d'installation d'une ligne fixe à la cantine.

d) Travaux voirie : enrobé prévu sur la route du « Bost », bouchage des trous sur les routes « Fouillèze », « le Palem » et « las Servatas ».

e) Le Miroir au Bourg va être remis en place (face route de la Mole).

f) Elagage : va être effectué sur les routes qui le nécessitent.

g) Dans le cadre de la sécurité des écoles : une barrière levable est demandée à l'angle du bâtiment mairie et garage. Demande faite dans le cadre de la sécurisation des locaux scolaires de la CCIDL.

h) Contrat d'Objectif pour les 4 ans à venir (2016-2020) : Travaux ancienne maison DURET pour 90 000 €, Place du village pour 150 000 € (demande d'étude faite à l'ATD). Le montant de la subvention s'élève à 25 % maximum, à voir si possibilité d'avoir de la DETR.

i) Comparatif assurances à étudier.

j) Désignation de délégués supplémentaires SCOT : M. LEDOUX et M. RETIF.

k) Ravalement de façade presbytère à prévoir. (Entreprise LACOSTE doit faire un devis)

l) Protocole mise en place « participation citoyenne » maintien d'un lien social, désignation de référents en lien avec la gendarmerie.

m) Infos sur les compteurs Linky.

n) Carte Communale ou PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à décider avant le 27 mars 2017 si intégration ou non.

o) Communauté de Communes (nouvelle répartition) : 1 délégué et 1 suppléant pour Eygurande.

Questions diverses :

1) 1ère Assise de la Double le 19 Novembre à Saint Barthélémy de Bellegarde.

2) Rallye de la Double (Saint Hubert) le 26 novembre à la Jemaye.

3) M. le Maire rapporte concernant la déradicalisation les moyens mis en œuvre au niveau du Département.

4) SDE24 : proposition d'horloge universelle et LED pour économie d'énergie. Les renforcements des réseaux continuent, les fils nus vont disparaître.

Séance du 15 Décembre 2016 à 18 heures

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Renouvellement achat groupé d'électricité par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) : La Commune d'Eygurande Gardedeuilh renouvelle son adhésion au SDE24 concernant l'achat groupé d'électricité, décision adoptée à l'unanimité.

Mise en conformité des statuts de la CCIDL avec la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de voter « CONTRE » à l'unanimité, notamment l'article 3 (nombre de délégués représentant notre Commune).

Révision des loyers :

- 1) Logement ancien presbytère, occupé par M. MIRA et Mme POUDRET : 368 € par mois, pas de revalorisation.
- 2) Logement ancienne maison DURET, occupé par M. VALENTIN Ludovic : 300 € par mois, aucun travaux réalisé, donc pas de revalorisation.
- 3) Logement social Ecole, suite au départ de M. HUBLARD Eddy à compter du 31/12/2016, et compte tenu que la Commune a récupéré le garage, le loyer sera de 479 € par mois à compter du 01/01/2017 (recherche nouveaux locataires)

DM crédits supplémentaires :

Compte tenu du remboursement par l'assurance personnel (CIGAC- GROUPAMA) d'un trop perçu de 3 800 € (en recettes de fonctionnement + 3 800 € au compte 6459 et donc en dépenses de fonctionnement + 3 800 € au compte 6411. Afin de conserver l'équilibre budgétaire).

Mise en fourrière pour les véhicules en stationnement irrégulier, gênant, abusif ou dangereux :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire compte tenu de ses pouvoirs de Police, à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en fourrière de véhicules en situation de stationnement irrégulier, gênant, abusif ou dangereux, les montants des frais relatifs à l'enlèvement conformément à l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001.

Rapport SMD3 pour l'exercice 2015 :

Monsieur le Maire présente le rapport du SMD3, le conseil prend acte de celui-ci.

Bilan de l'activité du 2° semestre 2016 de la CCIDL :

Monsieur le Maire présente les différents projets réalisés, Maison de la santé, Moulin du Duellas (tout va bien hormis les croisières), les TAP, tout se passe bien à Eygurande, La Crèche associative va devenir territoriale. Et des projets à l'étude, pépinière d'entreprises (modèle Montendre), faisabilité d'un parking au cimetière à Eygurande (devis proposé par l'ATD).

Permanence inscription listes électorales du 31/12/2016 :

Une permanence sera assurée de 10h à 12h par Messieurs PIEDFERT et LEDOUX.

Présentation opération citoyenne en collaboration avec la gendarmerie :

Monsieur le Maire présente ce projet d'opération citoyenne déjà mis en place sur la Commune du Pizou, en vue de créer un lien social. Les services de la gendarmerie font une enquête publique préalable à la mise en place de ce système, puis ensuite nomment des référents de liaison, chargés de signaler tout évènement extraordinaire.

Monsieur le Maire doit contacter la Lieutenante pour lancer la démarche.

Vœux 2017 des différentes Communes :

Le 4 Janvier 2017 à Ménesplet

Le 6 Janvier 2017 à Montpon Ménéstérol et aussi à Moulin Neuf.

Le 7 Janvier 2017 à Le Pizou. (Spectacle à St Barthélémy de Bellegarde le Soir).

Le 14 Janvier 2017 à St Sauveur Lalande à Midi, à St Barthélémy de Bellegarde le Soir

Le 21 Janvier 2017 à Eygurande Gardedeuilh.

Compte rendu des différentes réunions :

- Coût des cantines scolaires : pour Eygurande, prix du repas proposé à 2,18 € ; coût de revient évalué à 2,16 €.
- Réunion à Boulazac avec les Services de la Préfecture, les cartes d'identité ne seront plus délivrées en mairie à compter du 17 mars 2017, uniquement à la Mairie de Montpon (comme pour les passeports actuellement).
- Mise en place d'un nouveau système d'indemnités qui remplace les IAT, il s'agit du RIFSEEP, mis en place en 2017.

(Annulation de la délibération n° 31-2016 du 10 novembre 2016).

- BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) : peut-être la fin des dépôts dans les petites Communes (demande d'un minimum de permanence et de surface des locaux dédiés à la bibliothèque).
- Fin des travaux d'extension du réseau d'eau, au lieu-dit « le Bost ». Une réunion de fin de chantier a clôturé les travaux, le 15 décembre 2016.
- SCOT : Le point est fait sur l'Urbanisme, la Voirie et le Tourisme.
- Visite avec Madame la Préfète de diverses entreprises, KIMO et PRUNIER.
- Cheminement Vélo Voie Verte : changement de côté de rivière, étude de passage au niveau des Barthes à MONTPON.
- SIS Montpon Villefranche : 417 enfants transportés actuellement, des pointages de contrôle sont effectués régulièrement (port des gilets jaunes et cartes de bus).
- Réorganisation du journal suite à l'arrêt de Valérie VALADE, à réfléchir pour la suite à donner.
- Location logement social école : suite au départ du locataire à compter du 31/12/2016. Compte tenu que la Commune a récupéré le garage, le logement sera loué 479 € par mois à compter du 01/01/2017.
- Garage pour le tracteur et l'outillage qui va avec, projet de construction à étudier.
- Point sur les crédits consommés : le prévisionnel est respecté. La subvention pour l'aménagement de la place de l'église a été versée par le Département (Contrat Objectif) soit 16 197€.

Questions diverses :

- 1) Fête des Ecoles pour Noël, le 16 décembre à St Barthélémy.
- 2) Demande participation des écoles extérieures (collège St Aigulin, MFR de Vanxains), refus de versement de subvention aux établissements concernés.
- 3) Résultat d'un rapport d'expertise d'hygiène de la cantine par le Laboratoire Départemental d'Analyse, quelques petites imperfections sans gravité.
- 4) Voir pour dalles à l'église (des traces de coulées verdâtres ont été remarquées).

Le Maire. Guy PIEDFERT

● Numéros d'urgence

112 Numéro d'appel d'urgence européen unique joignable à partir d'un fixe, portable ou d'une cabine téléphonique.

15 SAMU en cas de besoin médical urgent.

17 Police secours, gendarmerie.

18 Pompiers.

115 : Samu social.

Centre anti poison Bx : 05 56 96 40 80

Médecin de garde : 08 99 96 25 13

Pharmacie de garde : 08 99 96 25 13

Chirurgien dentiste : 08 99 96 25 07

Cap Écoute Ado : 0800 33 34 35

Service des eaux : 08 99 82 73 65

EDF/ GDF : 09 69 32 15 15

● Nos associations

Le club de l'Amitié de la Double

Présidente : Mme Devaure

Tel : **05.53.81.81.80**

Comité des fêtes la Guirandole

Président : Mr Christophe Valette

Tél après 18 heures : **05.53.80.17.95**

Femmes créatives de la Double

Mmes Vergnaud et Leclerc

Tél : **05.53.80.20.22**

● Délégués aux Commissions Communales

FINANCES :

M. RETIF, M. GONTHIER, M.

PIEDFERT, M. LEDOUX, M. PASCAL

GROUPEMENT DE CHASSE :

M. GONTHIER, M. VALETTE

CCAS :

M. PIEDEFERT, Mme VALADE, Mme

BREULAUD

COMMUNICATION :

Mme VALADE

PERSONNEL COMMUNAL :

M. PIEDEFERT, Mme LABRUE, M.

VALETTE

● Nos artisans

Mr Jamie Shirlaw

" Tapissier, sellier garnisseur " 05 53 81 40 27

jamie.shirlaw@hotmail.com

Mme Catherine Raccoursier

" Tisserande " 05 53 82 39 64

catrac@bluewin.ch

Mr Pascal CLAUDEL

" Fabricant d'objets décoratifs "

Mr Dominique Bonnin

" Maçonnerie " 05 53 80 27 91

Mr Fabrice Sicaire

" Charpente, escalier, ébénisterie "

05 53 82 15 54 / 06 76 54 93 05

● Notre restaurant

La Petite Duche

Tél : 05.53.80.36.33

● Entreprise de travaux agricoles

Y.Reymondie : 06 82 89 25 21

Moissons, ensilages, travaux du sol,

épandages, pulvérisateur...

● Nos éleveurs

Mr Beaudout Frédéric : 05 53 80 36 97

frederic.beaudout@orange.fr

Mme Petit Nathalie : 05 53 80 42 83

Mr Devaure Gilbert : 06 82 04 46 71

Élevage limousines

● Nos producteurs locaux

Mr Devaux Olivier

Producteur légumes BIO

Tél : 05 53 82 02 33 / 06 89 20 79 59

Ouvert le Samedi de 10h à 12h

Le "Petit Laurent" Mr Binet Jean

Producteur de fruits

Tél : 05 53 90 82 85

Ouvert tous les jours de 10h à 17h

Mr Franklin farm

Boucherie à la ferme

Agneaux, chèvres, saucisses et bacon

style anglais

Tél : 05 53 82 37 71 / 06 09 10 62 84 /

06 81 63 94 60

Mail : franklinzw@aol.com

Ouvert le Samedi de 11h à 13h

Karen et James BURDEN "grand bâtard"

Epicerie Anglaise

du mercredi au samedi de 10 h 30 à 13 h 30.

Tél : 05 53 81 86 21

● Nos exploitants forestiers

Aux bois d'Eyguande

Achat/Vente bois de chauffage

Toutes dimensions

Livraison ou sur place

sebastienlabrue@hotmail.fr Tél. 06 84 90 21 85

M. Daniel Gonthier

Exploitation forestière

Abattage, débardage, et bois de chauffage

tél 05 53 80 41 46 ou au 06 81 77 85 70

● Nos gîtes et chambres d'hôtes

Gîte de la Guirandole

Patrick et Christine Lacombe

Tél : 06 84 06 23 37

Le Ruisseau Chaud

Cat JUHEL

Tél. 05 53 82 42 94

Le "Clos de l'Ecole"

Marie-Josée MASTRON

Tel : 05 53 80 16 40 ou 06 48 14 46 82

06 73 36 42 06

Gîtes de "La Mole"

Site internet : www.interchalet.fr

Location mobil-home

J-Pierre VERDUGIER 05 53 81 97 15

● Permanence élus

M. PIEDEFERT Guy Maire, ainsi que les conseillers reçoivent sur rendez-vous

● Contacts élus

Mr Guy Piedfert : **06.72.71.01.66** . Mr Daniel Gonthier :

06.81.77.85.70 . Mr Bastien Ledoux : **06.34.05.55.99**



● Contacter la mairie

Mairie d'Eyguande et Gardedeuilh

Le bourg

24700 Eyguande et Gardedeuilh

Tél : 05 53 80 40 10

Fax : 05 53 82 43 05

Email : mairie-eyguande@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 18h. **Mardi & jeudi** de 9h à 12h

et de 14h à 18h30. **Mercredi** de 9h à 12h.

Vendredi de 9h à 12h

Comité de rédaction : Commission Municipale composée de Mme VALADE Valérie, Mr RETIF Bernard. Directeur de publication : Mr Guy PIEDEFERT Contact Mail : com.eyguande@gmail.com. Imprimé par la Mairie d'Eyguande et Gardedeuilh. Tirage : 205 exemplaires.